

*Questions orales*

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, l'usine de recyclage à laquelle le député fait allusion est évidemment le sujet principal de nos pourparlers avec le Pakistan, comme c'était d'ailleurs le cas dans nos entretiens avec la Corée du Sud. La Chambre sait que la Corée du Sud a annoncé qu'elle ne comptait pas construire l'usine de recyclage en question. Le Pakistan n'a pris aucun engagement de ce genre. Je le répète, les entretiens se poursuivent. Notre attitude au cours des entretiens précédents montre bien à la Chambre que le projet de construction d'une usine de recyclage au Pakistan nous inquiète beaucoup. C'est le point essentiel des pourparlers. Je répète au député que les entretiens ne sont pas terminés.

\* \* \*

[Français]

**RADIO-CANADA**

ON DEMANDE À QUEL MOMENT LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SERA DOTÉE DE SERVICES EN LANGUE FRANÇAISE

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Récemment, à l'occasion de son voyage en Colombie-Britannique avec ses collègues du cabinet, le premier ministre a rencontré à plusieurs reprises de ses amis politiques et on a discuté de l'avenir de la télévision française en Colombie-Britannique. J'ai remarqué que le premier ministre avait été assez direct dans ses réponses. Est-ce qu'il est en mesure de dire actuellement à la Chambre si, effectivement, la population française de la Colombie-Britannique aura les services de la Société Radio-Canada en français, et à quel moment?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, au sujet des intentions du gouvernement ou plus précisément des intentions de cette société de la Couronne, qui s'appelle Radio-Canada, ma réponse est oui, puisqu'effectivement la Société Radio-Canada s'est déjà équipée en vue d'offrir ses services en langue française à la population francophone de la Colombie-Britannique. Alors, la réponse est affirmative au sujet des intentions. Quant à la réalisation de ces intentions-là, le député sait que la Société doit obtenir de la Commission de la radio-télévision canadienne, le CRTC, une autorisation pour passer ses émissions sur les ondes, et c'est cette autorisation qui fait présentement l'objet d'une demande devant le CRTC. Nous espérons évidemment obtenir un résultat positif. Cependant je ne veux pas en dire davantage puisqu'il s'agit d'une commission quasi judiciaire, sur laquelle le gouvernement ne peut pas faire de pressions politiques.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Les explications du premier ministre sont assez claires. La télévision française a bel et bien été promise par le gouvernement de façon que les Canadiens français de l'Ouest bénéficient des services de la Société d'État. Advenant le cas où le CRTC ne donnerait pas le permis en conséquence, le gouvernement n'aurait-il pas, à ce moment-là, un moyen quelconque, non pas peut-être de passer outre à cela, mais d'inviter le CRTC à consentir une permission de diffuser dans l'Ouest en langue française, comme nous endurons au Québec la diffusion en langue anglaise dans certaines régions où il n'y a presque pas d'anglais?

[M. Broadbent.]

**M. Trudeau:** Monsieur le président, le député me permettra de faire trois remarques: la première c'est qu'il s'agit d'une matière extrêmement technique. Il s'agit de savoir si les canaux de diffusion peuvent être libérés ou peuvent être occupés par une diffusion en langue française. Ceci relève, encore une fois, de cette commission quasi judiciaire. La deuxième remarque, c'est que la question du député, dans sa forme même, est purement hypothétique, et la troisième, c'est que la question est empreinte d'un pessimisme que je ne partage pas.

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES URBAINES**

MOOSONEE—DEMANDE D'OCTROI AUX AUTOCHTONES DE L'ACCÈS AUX MAISONS, ÉCOLES ET AUTRES INSTALLATIONS

**M. J. R. Holmes (Lambton-Kent):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une brève mais importante question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. En son absence, je l'adresserai au premier ministre ou au ministre suppléant. Cette question découle de la situation troublante, même scandaleuse, qui existe à Moosonee et que la télévision de Radio-Canada nous a montrée hier soir. Je voudrais savoir s'il est possible que le ministre se réunisse avec le ministre intéressé de l'Ontario et que tous deux s'entendent pour que les autochtones de la région aient accès à ces maisons, écoles et autres installations coûteuses et s'en servent utilement?

**M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur, je tiendrai la question comme préavis et je fournirai les renseignements au député.

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le gouvernement canadien dépense un demi-million de dollars par an à l'entretien de ces installations, certaines récréatives comme une piscine qui, entre parenthèses, a été asséchée lorsque celle du premier ministre a été construite. Le premier ministre veillera-t-il à ce que ces installations soient mises à la disposition de ceux qui toute leur vie ont vécu dans des conditions inacceptables? Voudrait-il personnellement s'occuper de la chose afin de résoudre ce problème?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je veillerai à ce que le ministre ait connaissance des instances du député.

\* \* \*

● (1500)

**L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE**

LES GARANTIES—L'APPLICATION AUX NOUVELLES INSTALLATIONS ET AUX ANCIENNES

**M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais clarifier le sens de la réponse donnée par le premier ministre au député d'Oshawa-Whitby. Faut-il conclure qu'en ce qui concerne les demandes d'aide présentées par des pays sous-développés relativement à des installations nucléaires, le gouvernement aura pour politique, lorsque ces pays possèdent déjà des équipements ou des installations fournis par le Canada, d'insister pour que les nouvelles garanties nucléaires s'appliquent en même temps aux nouvelles installations et aux anciennes?